



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

REHOFIX CC HEAVY

N° CAS: non pertinent
N° CE: non pertinent
Numéro d'identification UE: non pertinent
Numéro d'enregistrement REACH: non pertinent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.
Usages déconseillés: non pertinent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

J. RETTENMAIER & SÖHNE GMBH + CO. KG

Holzmühle 1

D 73494 Rosenberg

Allemagne

Téléphone: +49 7967 152 0

Téléfax: +49 7967 152 222

Contact pour informations
Information

Renseignement téléphone: +49 7967 152 0

Renseignement fax: +49 7967 152 222

E-mail (personne compétente): Michael.Zimmermann@jrs.de

Site web: www.jrs.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +49 7967 152 199

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

non pertinent

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

non pertinent

2.3. Autres dangers

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Des détériorations peuvent survenir par effets mécaniques du produit (par ex. collage).

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Indications pour substance
Repas de légumes à partir de plantes annuelles
N° CAS: non pertinent
N° CE: non pertinent
Numéro d'identification UE: non pertinent

3.2. Mélanges

Composition/Informations sur les composants

Substance:	Numéro CE:	N° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: CE 1272/2008 (CLP):
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	Numéro CE:	N° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: CE 1272/2008 (CLP):
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Indications diverses

Selon REACH, la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau: non pertinent

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: non pertinent

Protection individuelle du premier sauveteur: non pertinent

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Nature du danger: non pertinent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin: Traitement symptomatique.

Traitement spécial: Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Eau. Dioxyde de carbone. Mousse. Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés: non pertinent

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Classe de feu A (Feux de matières solides, essentiellement de nature organique, qui se consomment généralement avec une forte incandescence).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence:

Éviter la formation de poussière.

Équipes d'intervention:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Éviter la formation de poussière.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections

Évacuation: voir paragraphe 13.

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

non pertinent

Mesures techniques

non pertinent

Protection contre l'incendie et les explosions

Le produit: Combustible.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Indications diverses

non pertinent

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

non pertinent

Matériaux d'emballage

non pertinent

Demandes d'aires de stockage et de récipients

non pertinent

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage: 11 Combustibles solides.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre: humidité.

Humidité relative de l'air (%): non pertinent

Température de stockage : non pertinent

Stabilité au stockage: au moins 3 ans

Durée de stockage maximale: non pertinent

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non pertinent

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite au poste de travail

Substance:	N° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	N° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	N° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	Consommateur
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

PNEC Valeur

Substance:	N° CAS:	PNEC	Valeur limite	Remarque
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée

non pertinent

Indications diverses

non pertinent

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection individuelle

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière.

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié : Demi-masque filtrant (DIN EN 149)

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre

P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE;

filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE;

filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit.

En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains

non indispensable

Protection yeux/visage

Lunettes de protection contre la poussière.

Protection corporelle

non indispensable

Contrôle de l'exposition de l'environnement

non pertinent

Contrôle de l'exposition des consommateurs

non pertinent

Scénario d'exposition

non pertinent

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:

Granulé

Couleur:

marron clair

Odeur:

inodore

Seuil olfactif:

non pertinent

Données de sécurité

Paramètre

Densité:

environ

1,5

Unité

g/cm³

Remarque

Densité apparente:

460 - 610

g/L

pH:

4,5 - 6,5

Point de fusion/

point de congélation:

non pertinent

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition:

non pertinent

Point éclair:

non pertinent

Inflammabilité (solide, gaz):

non pertinent

Explosibilité:

non pertinent

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'ignition:

non déterminé

Température de décomposition:

non déterminé

Potentiel comburant:

non pertinent

Pression de la vapeur:

non applicable

Densité de la vapeur:

non applicable

Vitesse d'évaporation:

non applicable

Solubilité dans l'eau:

insoluble

Solubilité dans les corps gras:

insoluble

Soluble dans:

non pertinent

Coefficient de partage

n-octanol/eau:

non applicable

Viscosité:

non applicable

Test de séparation des solvants:

non applicable

Teneur en solvant:

non pertinent

9.2. Autres informations

non pertinent

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non pertinent

10.2. Stabilité chimique

non pertinent

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

non pertinent

10.4. Conditions à éviter

La décomposition s'opère à partir de températures de: 200 °C

10.5. Matières incompatibles

non pertinent

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Indications diverses

non pertinent

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

non pertinent

Toxicité aiguë

non pertinent

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

non pertinent

Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau

non irritant

Effet irritant sur l'oeil

non irritant

Effet irritant

non irritant

Effet corrosif

non corrosif

Sensibilisation

non sensibilisant

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

non pertinent

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

non pertinent

Mutagénicité sur les cellules germinales

non pertinent

Toxicité pour la reproduction

non pertinent

Remarques générales

Des détériorations peuvent survenir par effets mécaniques du produit (par ex. collage).

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

non pertinent

Observation diverses

non pertinent

Autres informations

non pertinent

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non pertinent

Écotoxicité

non pertinent

12.2. Persistance et dégradabilité

Non persistant. Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

non pertinent

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

non pertinent

Autres indications écologiques

non pertinent

Indications diverses

non pertinent

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Code des déchets produit: 02 03 99 - déchets non spécifiés ailleurs

Code des déchets conditionnement: 15 01 06 - emballages en mélange

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande CED.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

non pertinent

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remark: No dangerous good in sense of this transport regulation.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remark: No dangerous good in sense of this transport regulation.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non pertinent

Marquage spécial de certaines préparations
non pertinent

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
non pertinent

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non pertinent

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
non pertinent

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation
non pertinent

Classe de stockage
11 Combustibles solides.

Classe risque aquatique (WGK)
sans danger pour l'eau (nwg)

Autres informations, restrictions et dispositions légales
non pertinent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)
non pertinent

Indications de stage professionnel
non pertinent

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)
non pertinent

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression.

Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.

Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

| Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

GESTIS Matériaux de base de données

Règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Abréviations et acronymes

CED = Catalogue européen des déchets
